



SAINTONGE

Décision n° 197 / 2022  
Procédure n° : 2022/004  
AB

COMMUNAUTÉ DES COMMUNES  
DE LA HAUTE-SAINTONGE

*Extrait du registre de décisions du Président*

**Objet : Décision de l'attribution - Fourniture de sacs jaunes translucides à déchets pour la collecte sélective des déchets ménagers de la communauté des communes de la Haute-Saintonge**

**En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (point 7 : prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalité ou dans le cadre d'une procédure adaptée, dans la limite des autorisations budgétaires des budgets principal et annexes).**

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 10 ;

Vu les dispositions du code de la commande publique ;

Considérant le DCE N° 2022/004 relatif au marché "Fourniture de sacs jaunes translucides à déchets pour la collecte sélective des déchets ménagers de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge";

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 170.385,00 € HT soit 179.756,18 € TTC, (5,5% TVA), et que le montant limite de commande s'élève à 214.000,00 € HT soit 225.770,00 € TTC, (5,5% TVA) ;

Vu l'avis de marché 22-14257 paru le 27 janvier 2022 au niveau national ;

Considérant que les offres devaient parvenir à l'administration au plus tard le 18 février 2022 ;

Considérant que le délai de validité des offres est de 180 jours calendaires et se termine le 17 août 2022 ;

Considérant que 3 offres sont parvenues :

- BARBIER, La Guide, 43600 SAINTE-SIGOLENE (207.385,00 € HT soit 218.791,18 € TTC, (5,5% TVA)) ;
- PTL, avenue des canadiens, 76860 OUVILLE LA RIVIERE (208.199,00 € HT soit 219.649,95 € TTC, (5,5% TVA)) ;
- socoplast, 84 rue Médéric, 92250 La Garenne Colombes (186.628,00 € HT soit 196.892,54 € TTC, (5,5% TVA)) ;

Considérant le rapport d'analyse des offres et les décisions prises quant à l'élimination et au classement des offres, il est proposé d'attribuer ce marché au candidat ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit BARBIER, La Guide, 43600 SAINTE-SIGOLENE aux prix unitaires mentionnés dans l'offre de ce soumissionnaire: le montant de commande est limité à 214.000,00 € HT soit 225.770,00 € TTC, (5,5% TVA) ;

Communauté des Communes  
de la Haute-Saintonge



**AR Prefecture**

017-200041523-20220401-DEC197\_2022-AU  
Reçu le 01/04/2022  
Publié le 01/04/2022

Marchés publics

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide :

**Article unique :** D'attribuer le marché "Fourniture de sacs jaunes translucides à déchets pour la collecte sélective des déchets ménagers de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge" au candidat ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit BARBIER, La Guide, 43600 SAINTE-SIGOLENE aux prix unitaires mentionnés dans l'offre de ce soumissionnaire: le montant de commande est limité à 214.000,00 € HT soit 225.770,00 € TTC, (5,5% TVA).

De fixer le délai de livraison pour les commandes individuelles à 10 jours ouvrés..

Fait à Jonzac,

Le 01.04.22

Le Président

Claude BELOT



Communauté de Communes  
de la Haute - Saintonge  
7, rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président, par délégation,  
le 1<sup>er</sup> Vice-Président étant absent,  
le Vice-Président : M. Jacky QUESSON